

COMPTE RENDU BUREAU DU 23 JANVIER 2023

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2023 ET DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR.
2. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT MEAC : FIXATION DES MODALITÉS DE LA TRANSACTION.
3. PROPOSITION DE NOM POUR LA ZONE SAÏCA.
4. RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL À ORTHEZ.
5. LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : PROPOSITION DE SUIVI DES SITUATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCLO.
6. TRAME VERTE ET BLEUE : CONCRÉTISATION DE L'ACTION N° 7 « ACCOMPAGNER ET FACILITER LA PLANTATION DE HAIES ».
7. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER DES MARCHÉS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :
8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHÉS (PROCÉDURES ADAPTÉES).
9. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UN AVENANT (PROCÉDURE FORMALISÉE).
10. DÉCISION DU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS (> 4 600 €).
11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS (< 4 600 €).

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2023 ET DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR : ACQUISITION DU SITE DE L'ANCIENNE PAPETERIE DES GAVES A ORTHEZ (SAÏCA), DÉPÔT DES PIÈCES DU LOTISSEMENT ET VENTE DU LOT 7 AU CENTRE HOSPITALIER DES PYRÉNÉES (CHP)

Afin de pouvoir vendre un lot du lotissement au centre hospitalier des Pyrénées, plusieurs démarches préalables sont obligatoires :

- Le dépôt des pièces du lotissement pour enregistrement au service de la publicité foncière, ce qui officialisera l'existence de ce lotissement. C'est une étape indispensable à réaliser avant la vente du 1^{er} lot d'un lotissement.
- La législation indique que seul le propriétaire du foncier peut être lotisseur et déposer les pièces du lotissement, d'où la nécessité pour la CCLO d'acquérir le foncier de l'ancienne papeterie des Gaves.

Le processus à mettre en œuvre pour pouvoir vendre le lot du lotissement au CHP nécessite donc la signature successive de trois actes :

1. Acquisition des terrains par la CCLO auprès de l'EPFL (11 hectares).
2. Signature du dépôt des pièces du lotissement par la Président de la CCLO.
3. Vente du lot au CHP par la CCLO.

Aussi, afin de pouvoir vendre le lot au CHP dans les meilleurs délais, un conseil communautaire est organisé le 30 janvier 2023 afin d'autoriser M. le Président à signer ces trois actes.

Le rachat anticipé de la friche de l'ancienne papeterie des Gaves en février 2023 au lieu de mars 2025 permet à la communauté de communes d'économiser 122 000 € d'intérêts qui auraient été dus à l'EPFL. Ce rachat anticipé est indispensable pour pouvoir vendre le lot au centre hospitalier des Pyrénées. De plus, la recette liée à la vente du CHP vient directement abonder le budget annexe.

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 30 janvier prochain, procède à la désignation du rapporteur et émet un avis favorable à l'acquisition du site de l'ancienne papeterie des Gaves.

2. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT MEAC : FIXATION DES MODALITÉS DE LA TRANSACTION

Point reporté.

3. PROPOSITION DE NOM POUR LA ZONE SAÏCA

L'opération de réhabilitation de l'ancienne papeterie des Gaves avançant, il convient de trouver un nom à cette zone qui puisse être utilisé dès le début de la commercialisation du site.

La dénomination des rues, places ou édifices publics, pour la « zone Saïca », relève de la compétence du conseil municipal d'Orthez ; la communauté de communes de Lacq-Orthez est consultée pour avis et ne délibérera pas sur le sujet.

Concernant le nom de la zone, la proposition des élus orthéziens est Zone de la passerelle.

Concernant le nom des rues, les propositions des élus orthéziens sont :

- La voie principale (en vert sur le plan) serait la rue de la biodiversité,
- L'autre voie (en bleu sur le plan), la rue de la passerelle,
- Et la petite rue sur la gauche (en rose sur le plan) serait le chemin de la papeterie.



Le bureau émet un avis favorable à ces propositions.

4. RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL À ORTHEZ

ATTRIBUTAIRES MARCHÉS TRAVAUX (BASE)

LOTS	MIEUX DISANT
01 - VRD - RENFORCEMENT DE SOL <i>Estimation avec prise en compte du renforcement de sol au Lot VRD et supprimé au lot GO</i>	LAFONT
02 - GROS-ŒUVRE - MAÇONNERIE <i>Estimation avec prise en compte du renforcement de sol au Lot VRD et supprimé au lot GO</i>	SOMAC
03 - CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE METALLIQUE	BARTHE & FILS
04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES	CAMPAGNE
05 - PORTES SECTIONNELLES	ASA FERMETURES
06 - SERRURERIE	METALLERIE DU SUD
07 - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS	SPB
08.1 - ELECTRICITÉ CFO/CFA	INEO
08.2 - ELECTRICITÉ SURETE	INEO
09 - CHAUFFAGE - VENTILLATION - SANITAIRES	SARRAT
10 - MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIER	ETCHEPAR
11 - CARRELAGE - FAIENCE	SOBECAR
12 - PEINTURE - SOLS SOUPLES - NETTOYAGE	PAU PEINTURE
13 - AIRE DE LAVAGE	HP CONCEPT

ATTRIBUTAIRES MARCHÉS TRAVAUX (P.S.E.)

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	LOTS	MIEUX DISANT
PSE 01 : Engazonnement	01 - VRD - RENFORCEMENT SOL	LAFONT
PSE 02 : Plantation d'arbres		
PSE 03 : Haie bocagère		
PSE 04 : Remplacement escalier béton accès personnel par escalier métallique	02 - GROS-ŒUVRE	SOMAC
PSE 05 : Centralisation volets roulants	06 - SERRURERIE	METALLERIE DU SUD
PSE 06 : Contre-cloison métallique grillagée	04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES	CAMPAGNE
PSE 06 : Isolation mur séparatif Bureaux/Atelier	06 - SERRURERIE	METALLERIE DU SUD
PSE 08 : Rempla LDV par laine de roche	07 - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS	SPB
PSE 09 : Plafond panneaux acoustiques suspendus		
PSE 05 : Centralisation volets roulants		
PSE 10 : Remplacement des casiers métalliques par matériaux de synthèse	08.1 - ELECTRICITÉ	INEO
PSE 11 : Remplacement du carrelage par résine de sol antidérapante	10 - MENUISERIES INTERIEURES	ETCHEPAR
	11 - CARRELAGE - FAIENCE	SOBECAR
	12 - PEINTURE - SOLS SOUPLES	PAU PEINTURE

Avis favorable du bureau.

5. LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : PROPOSITION DE SUIVI DES SITUATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCLO.

Propositions suite à la réunion organisée avec l'ensemble des acteurs le 28/11/2022 :

- Mise en place d'un COPIL de suivi régulier (1 par trimestre) à l'échelle de la CCLO avec l'ensemble des partenaires sous l'autorité de la DDTM (ARS, CAF, MSA, CCAS Orthez, police municipale Orthez, ADIL, SDSEI, opérateurs PIG : CD64 et OPAH RU : Altaïr, Maire ou élu des communes concernées au cas par cas, CCLO).

Première réunion technique LHI : Jeudi 26 janvier 2023 à 14h à l'antenne de la CCLO d'Orthez.

- Intégration de l'opérateur dans le cadre des visites réalisées suite aux signalements (secteur OPAH RU Orthez : Altaïr et PIG : CD64 Mission Habitat pour les non allocataires CAF)

- Mise en place d'un travail de sensibilisation auprès des acteurs pouvant détecter les situations complexes (travailleurs sociaux, médecins, etc.) → pilotage CCLO en lien avec le Guichet Habitat Energie, en présence d'Altair et CD64
- Organisation de réunions d'informations et/ou production de supports d'information auprès des élus, autorités compétentes dans le cadre des infractions au RSD → pilotage DDTM en lien avec CCLO.

Le bureau émet un avis favorable à ces propositions.

6. TRAME VERTE ET BLEUE : CONCRÉTISATION DE L'ACTION N°7 « ACCOMPAGNER ET FACILITER LA PLANTATION DE HAIES ».

Le projet de plantations de haies champêtres vise à restaurer des corridors écologiques et améliorer leur fonctionnalité. Ce projet de plantation de haies au sein de l'intercommunalité a été jugé prioritaire par les élus du territoire et les partenaires techniques.

Cette action sera la première opération mise en œuvre du plan d'actions en faveur de la biodiversité du territoire avec l'action 14 portant sur la sensibilisation des scolaires à la protection de la biodiversité de son territoire.

L'objectif est de planter 10 000 arbres et arbustes sur le territoire correspondant aux projections de l'année 2023 à 2025. Les haies au-delà de structurer le paysage, de marquer le parcellaire et contribuer à l'identité du territoire, constituent un support au déplacement des espèces et des lieux de refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces.

Un dossier de candidature pour un appel à projet « Nature et Transitions » auprès de la région Nouvelle-Aquitaine a été déposé juin 2022, pour un montant total de 160 000 € TTC.

Validation en commission permanente de la Région en novembre avec attribution d'une aide de 95 440,39 €.

Préparation en cours de l'appel à "porteurs de projets" auprès des particuliers, des collectivités, des associations et acteurs socio-économiques (entreprises et agriculteurs) qui va être lancé du 15 février au 31 mars prochain afin de quantifier la demande et d'identifier les besoins pour une plantation de haies à l'automne 2023.

La bonne conduite de cette opération contribuera à l'appropriation des enjeux associés à la Trame Verte et Bleue par les différents acteurs du territoire (privés, communes, industries, associations, etc.) et légitimera le lancement d'autres opérations du programme d'actions, sachant que celle sur les animations scolaires est menée en parallèle.

Avis favorable du bureau.

7. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER DES MARCHÉS (PROCÉDURES FORMALISÉES)

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, le groupement ATELIER ATU / Metropolis Scop Nymphalis, fusionné TOPONYMY

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture, l'installation et l'entretien d'équipements de signalisation verticale avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, la société SUD OUEST SIGNALISATION.

8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHÉS (PROCÉDURES ADAPTÉES)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Travaux de construction d'un centre technique intercommunal (CTI) sur la commune d'Orthez,
- Assurances construction : construction du centre technique intercommunal d'Orthez,
- Fourniture et livraison d'une chargeuse-pelleteuse d'occasion pour le service déchets de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale

9. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UN AVENANT (PROCÉDURE FORMALISÉE)

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 2 au lot 1 (paillage végétal) du marché relatif à la fourniture de matériaux d'aménagement pour la communauté de communes de Lacq-Orthez visant à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale (nouveau BPU contenant de nouveaux tarifs. En effet, l'entreprise fait savoir que depuis la fin de l'été elle subit une forte augmentation de tous les connexes du bois. Cette tension est essentiellement liée à la crise énergétique mais également au fait que la demande en plaquette destinée à la production de pellets a explosé depuis cet été, tout comme la biomasse destinée à la production d'énergie cet hiver. Les plaquettes de résineux destinées au Coponature sont directement impactées par cette inflation.

10. DÉCISION DU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS (> 4 600 €) :

Le bureau décide de valider la transaction proposée par le résultat de la vente aux enchères.

- Chargeuse pelleteuse Volvo BL71 : Mise à prix, 7 500 € - Résultat enchère, 25 255 €.
- Tracteur AEBI TERRATRAC TT281 (vendu sans le broyeur) : Mise à prix, 55 000 € - Résultat enchère, 57 750 €.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHÈRES DE BIENS (< 4 600 €)

Le bureau prend acte de la vente aux enchères des biens suivants :

- Groupe de broyage GF CARROY : mise à prix, 1 800 € - Résultat enchère, 1890 €.
- 2 tondeuses autoportées :
 - Oleomac type Cheyenne 4x4 TAP038 : mise à prix, 3 000 € - Résultat enchère, 4 585 €.
 - Oleomac type Cheyenne 4x4 TAP039 : mise à prix, 2 000 € - Résultat enchère, 2 958 €.